

Ici, consultez la définition des épreuves : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039034347&categorieLien=id> (au niveau des annexes)

Ici, vous pouvez consulter les programmes : <https://eduscol.education.fr/pid39039/programmes-et-ressources-voie-professionnelle.html>

ATTENTION si vous présentez l'épreuve de FRANÇAIS-HISTOIRE-GEOGRAPHIE, ou de LANGUE VIVANTE obligatoire ou facultative, VOUS DEVEZ PREPARER VOS ORAUX. Voir les explications ci-dessous.

Vous pouvez cliquer sur les titres ci-dessous pour accéder à la page correspondante :

[EPREUVE ORALE D'HISTOIRE-GEOGRAPHIE](#)

[EPREUVE ORALE DE FRANÇAIS](#)

[EPREUVE ORALE DE LANGUE VIVANTE OBLIGATOIRE PARTIE ORALE](#)

[EPREUVE ORALE DE LANGUE VIVANTE FACULTATIVE](#)

Il s'agit d'une épreuve orale de 15 minutes.

Vous devez apporter 8 textes correspondant aux 8 thèmes du programme :

Education-morale-et-civique	Histoire	Géographie
Etre citoyen	La France de la Révolution française à la Ve République : l'affirmation démocratique	Espaces, transports et mobilités
La protection des libertés : défense et sécurité	La France et la construction européenne depuis 1950	Espaces urbains : acteurs et enjeux
La Liberté, nos libertés, ma liberté		
La laïcité		

Vous tirerez au sort le thème au début de l'épreuve, vous préparerez la présentation du texte durant 5mn, puis, durant 10 mn, vous présenterez le texte et l'examineur vous posera des questions (sans durée prédéfinie pour la présentation ou les questions).

En histoire et en géographie, le candidat donne le sens global, dégage l'intérêt et les limites du document en mobilisant des repères, des notions clefs et des connaissances. Il montre qu'il maîtrise et utilise des repères chronologiques et spatiaux.

En enseignement moral et civique, le candidat construit et exprime une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme : il explicite les valeurs de la République en jeu dans le document présenté. Les liens avec les programmes d'histoire-géographie sont exploités chaque fois qu'il est possible de le faire.

En l'absence de document ou en cas de non-conformité, l'examineur propose un/des documents de secours et le candidat peut néanmoins présenter l'épreuve.

Présentation du document :

Titre du document

Références précises :

- Pour un ouvrage : auteur, titre de l'ouvrage, éditeur, date, page numérotée
- Pour un périodique : auteur, titre de l'article, titre du périodique, année de publication, volume, numéro, si en ligne préciser la date de consultation
- Pour un site internet : auteur, titre [en ligne], nom de l'éditeur, date de publication, date de mise à jour, date de consultation

Consultez impérativement les programmes (première page du présent document) pour préparer votre oral.

Il s'agit d'une épreuve orale de 10 minutes (sur 2 parties).

Vous présenterez un oral continu d'environ 3 minutes dans lequel vous présentez une réalisation en lien avec le métier, ou une expérience professionnelle. Vous pouvez pour cela vous appuyer sur tout support visuel. Mais ce support visuel ne doit pas contenir un écrit dépassant le statut de titre ou de légende.

Ensuite, vous aurez un entretien qui n'excèdera pas 7 minutes. Il permettra de revenir sur l'exposé pour en faire préciser des points, en développer certains aspects ou pour vous amener à prolonger et approfondir votre réflexion. Lors de l'entretien, selon la thématique abordée, la dimension morale et civique en lien direct avec le peut être questionnée.

L'ensemble est évalué sur 20 points.

Il y a également une partie écrite en français (pour plus d'informations, [consulter le texte](#)).

Il s'agit d'une épreuve orale de 6 minutes (sur 2 parties).

Niveau attendu : A2 ("utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire") du CECRL.

Partie 1 : expression orale en continu (3 minutes)

Le candidat présente un exposé en langue étrangère durant 3 minutes. L'évaluateur est uniquement en position d'écoute. Il laisse le candidat s'exprimer et veille à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

L'exposé, préparé à l'avance peut s'appuyer :

- Soit sur un travail, un projet, un produit ou un service dont la réalisation, dans le cadre d'une formation, a fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère ;
- Soit sur une expérience professionnelle (vécue en France ou à l'étranger) ayant fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère.

Pour votre exposé, vous pouvez vous appuyer sur un plan d'intervention, ou bien des mots. Vous pouvez également présenter à l'évaluateur un document de nature iconographique (photographie, schéma, croquis, reproduction d'œuvre d'art, etc.). Ce support visuel peut en effet être nécessaire à l'illustration, voire indispensable à la compréhension.

Partie 2 : expression orale en interaction (3 minutes)

A la suite de votre exposé, l'évaluateur amorce avec vous un échange oral d'une durée maximale de 3 minutes.

Il commence par prendre appui sur votre exposé et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. Au cours de cet entretien, vous devez faire preuve de votre aptitude à vous exprimer et à communiquer spontanément.

Dans l'hypothèse où vous vous êtes très peu exprimé lors de la première partie de l'épreuve, l'évaluateur ouvre, élargit et, si besoin, multiplie les objets sur lesquels peut porter l'échange.

Il y a également une partie écrite à la langue vivante obligatoire (pour plus d'informations, [consulter le texte](#))

La note finale sur 20 points est calculée en additionnant les notes de toutes les parties de l'épreuve écrite et de l'épreuve orale.

LANGUE VIVANTE FACULTATIVE (DOIT ETRE DIFFERENTE DE LA LANGUE OBLIGATOIRE)

Il s'agit d'une épreuve orale de 12 minutes (sur 3 parties).

Niveau attendu : A2 ("utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire") du CECRL.

Partie 1 : expression orale en continu (3 minutes)

Le candidat présente un exposé en langue étrangère durant 3 minutes. L'évaluateur est uniquement en position d'écoute. Il laisse le candidat s'exprimer et veille à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

L'exposé, préparé à l'avance peut s'appuyer :

- Soit sur un travail, un projet, un produit ou un service dont la réalisation, dans le cadre d'une formation, a fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère ;
- Soit sur une expérience professionnelle (vécue en France ou à l'étranger) ayant fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère.

Pour votre exposé, vous pouvez vous appuyer sur un plan d'intervention, ou bien des mots. Vous pouvez également présenter à l'évaluateur un document de nature iconographique (photographie, schéma, croquis, reproduction d'œuvre d'art, etc.). Ce support visuel peut en effet être nécessaire à l'illustration, voire indispensable à la compréhension.

Partie 2 : expression orale en interaction (3 minutes)

A la suite de votre exposé, l'évaluateur amorce avec vous un échange oral d'une durée maximale de 3 minutes.

Il commence par prendre appui sur votre exposé et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. Au cours de cet entretien, vous devez faire preuve de votre aptitude à vous exprimer et à communiquer spontanément.

Dans l'hypothèse où vous vous êtes très peu exprimé lors de la première partie de l'épreuve, l'évaluateur ouvre, élargit et, si besoin, multiplie les objets sur lesquels peut porter l'échange.

Partie 3 : compréhension de l'écrit (6 minutes)

L'examineur vous remet un texte inconnu rédigé en langue vivante (pas plus de 10 lignes). Vous disposez de 3 minutes pour en prendre connaissance. Vous pouvez l'annoter, le surligner...

Ce texte est authentique, c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Il peut relever de genres différents : publicité, extrait d'article de presse ou d'œuvre littéraire, petite(s) annonce(s), lettre, courriel, document à caractère pratique ou professionnel, notice, mode d'emploi, etc... Il peut être illustré par un élément iconographique (photographie, dessin, schéma, graphique, etc...).

Il relève d'un des deux contextes d'utilisation de la langue vivante :

- Situations et actes de la vie quotidienne, personnelle, sociale et citoyenne ;
- Situations et actes de la vie professionnelle.

Dans l'un et l'autre cas, le texte est ancré dans la réalité des pays ou aires géographiques dans lesquels la langue concernée est parlée. S'il est lié à un secteur d'activité professionnelle, il ne présente pas un caractère excessif de spécialisation.

L'examineur vous pose ensuite entre 4 et 6 questions en français, en fonction de vos réponses, pour vérifier votre compréhension.

A l'issue de l'épreuve, vous devez rendre le texte à l'examineur.

La note finale sur 20 points est calculée en additionnant les notes de toutes les parties de l'épreuve orale. Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale.